

## Projet agrivoltaïque de Verneuil-sur-Indre

Nous avons le plaisir de vous informer que des études ont été lancées en vue de la création d'un projet agrivoltaïque dans la commune.

### Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

L'agrivoltaïsme désigne des installations photovoltaïques en complète synergie avec l'activité agricole, apportant un service agronomique direct (amélioration du bien-être animal, adaptation au changement climatique etc.), sans diminution des revenus agricoles.

La sélection des sites pour ce type d'installation tient compte d'une multitude d'enjeux, incluant des considérations agricoles, patrimoniales, environnementales, topographiques et électriques. Ces terrains ont été identifiés comme adaptés pour accueillir un projet agrivoltaïque sur la commune de Verneuil-sur-Indre.

### Où aurait lieu le projet ?

Le potentiel projet agrivoltaïque prendrait place à l'Est de la commune, au lieu-dit La Crépinière :



La puissance estimée du futur parc agrivoltaïque serait de 20 à 25MWc. Cette puissance pourrait être amenée à évoluer selon les résultats des différentes études.

### Quelles études seront menées ?

Des pré-études ont déjà été effectuées pour déterminer la cohérence du lieu-dit La Crépinière pour accueillir le projet. Il va maintenant être question d'étudier les enjeux environnementaux et paysagers du site. Ces études permettront d'adapter le dimensionnement du projet et de déterminer les mesures à mettre en place pour intégrer au mieux l'installation dans son environnement.

### Quels bénéfices apporteront le projet ?

#### *- Des bénéfices pour l'agriculture :*

L'ombrage apporté par les modules photovoltaïques permettra de limiter le stress thermique des animaux lors des épisodes de fortes chaleurs, favorisant ainsi le bien-être animal. Des études montrent en effet que les températures maximales peuvent être 6°C plus fraîches sous les tables au printemps et en été. De plus, le stress hydrique de la prairie sera réduit ce qui participera à maintenir son bon développement en été.

**- Des bénéfices pour la commune :**

Ce type de projet permet de soutenir la commune à travers les retombées fiscales qu'il génère. Elles sont ici estimées à environ 26 000 € par an à partir de la mise en service du parc. Ce montant peut varier en fonction de la puissance finale installée.

**- Des bénéfices pour le climat :**

Une centrale agrivoltaïque de 20 MWc correspond à la consommation annuelle d'environ 12000 habitants (chauffage compris) et permet d'éviter l'émission de 6451 tonnes de CO<sup>2</sup> par an.

**Le mot du Maire**

Les parcelles qui sont proposées par la société Synerdev pour un parc agrivoltaïque sont bien identifiées, dans le cadre de la loi APER, par le conseil municipal de Verneuil-sur-Indre, autorisant une étude (délibération n°3 du 22 mars 2024). Le but premier de la loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables) est la production électrique qui permettra de couvrir la consommation en énergie de nos concitoyens.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le développeur du projet, SYNERDEV, à l'adresse suivante : [contact@synerdev.fr](mailto:contact@synerdev.fr)

Nous vous tiendrons régulièrement informés des avancées de ce projet.

**Ensemble, construisons un avenir durable pour Verneuil-sur-Indre.**